



## Garde d'enfant apres separation sans jugement

Par **couprrie melanie**, le **11/03/2018 à 18:31**

bonsoir, je suis séparé du père de mes enfants depuis 1 ans. jusqu'ici c'est moi qui garder mes deux filles puisqu'il m'a dit qu'il était dans l'incapacité de les garder "a cause moi" et qu'il avait personne pour les faire garder pour aller travailler. donc jusque là tout vas bien, de mon côté je leur trouve une nounou et paye la scolarité de mon aînée agée de 5ans. au début de la séparation se sont les parents de mon ex qui réclamer leurs petites filles et lui, aller les voir en allant chez ses parents, c'est par la suite qu'il a commencé a les garder a dormir le week-end. mais là ca fait 2 week-end qui me prévient le dimanche après midi qu'il veut les garder jusqu'au Mercredi, seulement moi de mon coté j'ai des contrat avec la nounou, donc qu'elle est ma fille où non je paye quand même, alors j'aimerais savoir si je peux refuser qu'il garde les filles la semaine.

j'ai pris contact avec un avocat en mai 2017 et j'attends de passer en jugement mais c'est très long et en attendant je sais pas quoi faire.

Par **Visiteur**, le **11/03/2018 à 21:13**

Bsr

Vous ne pouvez rien faire car vous avez les mêmes droits...jusqu'au jugement.